

CGV-940326

UNIVERSITÉ DE MONCTON

116^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 mars 1994

9 h Salle Jade Atlantic Host Inn

Bathurst (Nouveau-Brunswick)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Richard Savoie, président

Yvan Bastien

Bernard Beaudin

Jacques P. Beaulieu

Laurie Boucher

Paul L. Bourque

Édèse Bujold

Michel Casey

Gérald Clavette

Louise Comeau

Sylvie Daigle

Benoit Doucet

Marcelle Fafard-Godbout

Georgio Gaudet

Paul Grell

Nicole Lang

Lucie Lavigne

Suzanne Lévesque

Jean Nadeau

Anna Rail

Jean-Bernard Robichaud

Serge Robichaud

Dennis Savoie

Invités.es

Paul-Émile Benoit

Rhéal Bérubé

Armand Caron

Normand Carrier

Médard Collette

Léandre Desjardins

Alice Guérette-Breau

Louis Malenfant

Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ...	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU J O U R	5
6.	CORRESPONDANCE	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-931211	6
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-940120 ET CEX-940314 ...	7
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	7
	10.1 CEX-940120	7
	10.2 CEX-940314	7
	10.21 Les régimes de rente	7
	10.22 CUM: congés et bourses d'études	8
	10.23 CUM: nominations	9
	10.24 Emprunt du CUSLM	9
	10.25 Demande des Pères Sainte-Croix	10

13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-940217	22
14.	SUIVI DU SAC-940303	22
15.	RAPPORT DU RECTEUR	22
16.	CAMPAGNE IMPACT	23
17.	RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ DE RÉVISION, POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES	24
18.	AFFAIRES NOUVELLES	25
18.1	Mandat de l'Association des employés de l'Université de Moncton au Président de l'ABPUM	25
18.2	Radio CKUM	25
19.	PROCHAINE RÉUNION	25
20.	CLÔTURE	26
	ANNEXES	27
	ANNEXE A: CUM: situation du secteur académique	28
	ANNEXE B: Commentaires du Recteur concernant le document de Paul Grell sur la situation du secteur académique	37
	ANNEXE C: Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada	54
	ANNEXE D: Budget 94-95	

ANNEXE H: Lettre de l'Association des employés de l'U. de M.
154

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes dans la région du Nord-Est. Se sont excusés: Marie-Germaine d'Entremont, Antonine Maillet et Marielle Préfontaine.

Les membres sont d'accord pour accorder quelques minutes à Radio-Canada pour prendre quelques images dans le but de faire un reportage.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Jacques P. Beaulieu, ancien du CUSLM; et Michel Casey, étudiant du CUS.

R: 01-CGV-940326

Il est résolu

*"Que **Jacques P. Beaulieu** et **Michel Casey** soient accueillis comme membres du Conseil des gouverneurs."*

Vote sur R01 u n a n i m e
ADOPTÉ.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de démission de Camille Ferguson (94 02 07). Monsieur le Président précise que Monsieur Ferguson a subi une transplantation rénale qui n'a pas donné les résultats escomptés. Le médecin lui a fortement recommandé d'arrêter toutes activités en dehors de son travail.

R: 02-CGV-940326

Il est résolu

*"Que le Conseil des gouverneurs accepte la démission de **Camille Ferguson**; qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée."*

Vote sur R02 u n a n i m e
ADOPTÉ.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement en pensant à ceux et celles qui nous ont quittés depuis la dernière réunion.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

- L'avis de convocation a été émis le 15 mars. Selon l'article 16 des Statuts et

R: 03-CGV-940326

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs procède malgré le délai dans l'envoi de l'avis de convocation."

Vote sur R03
ADOPTÉ.

u n a n i m e

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Recteur demande le privilège d'enlever la troisième partie de son rapport. Il y a des éléments fondés sur les données du rapport de la CESP. L'étude du rapport tel que déposé nous amènerait à des conclusions non fondées. Nous communiquerons avec la Commission et on posera des questions; on reviendra au Conseil s'il y a lieu. Le rapport pose bien des difficultés. On va essayer d'obtenir d'eux l'engagement que certaines parties ne seront pas utilisées dans leur prise de décisions.

Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles

20.1 Mandat de l'Association des employés de l'Université de Moncton au Président de l'ABPUM;

20.2 Radio CKUM.

R: 04-CGV-940326

Il est résolu

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote sur R04
ADOPTÉ.

u n a n i m e

6. CORRESPONDANCE

6.1 Lettre du Recteur adressée au ministre Lloyd Axworthy (93 12 14), accompagnée du *Communiqué de presse*, faisant suite à la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

6.2 Lettre de Paul Grell adressée au président du Conseil des gouverneurs, Richard Savoie (94 03 14), relativement à l'évaluation du Recteur.

il a cru bon de répondre à Monsieur Didier. "Ce n'est pas facile de satisfaire tout le monde".

Il demande à Paul Grell des éclaircissements concernant sa lettre et à quoi il faisait allusion.

- En tant que membre, je donnais une réponse à l'avis de l'évaluation.
- Pourquoi avez-vous alors signé en tant que Président de l'ABPUM?
- Vous-même, vous avez de la difficulté à distinguer votre fonction et la personne. J'ai cru bon d'en parler au Bureau de direction.
- On pourrait avoir le même système pour l'évaluation des professeurs.es.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-931211

R: 05-CGV-940326

Il est résolu

"Que le procès-verbal CGV-931211 soit adopté."

- À la page 21 du procès-verbal, une intervention du Président dit: *"J'aimerais ajouter qu'en mars il y aura la présentation du budget pour être probablement adopté en juin. Ceci permettrait de bien le préparer"*. Et un peu plus loin il dit: *"On pourrait avoir une réunion spéciale"*. Est-ce que ça reflète l'intention que vous aviez?
- On pensait qu'on ne pourrait le faire. Je préférerais l'adopter aujourd'hui plutôt qu'en juin.
- J'avais cru comprendre qu'il y aurait consultation.
- On pensait au moment où l'on aurait l'information du Gouvernement.
- Les doyens ont été consultés. Le Comité de finance et le Comité exécutif ont scruté le budget. On a même demandé au Comité du budget de retourner sur certains chiffres. Étant donné qu'il est prêt aujourd'hui, on peut procéder.

Vote sur R05
ADOPTÉ.

u n a n i m e

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

Vote R06
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-940120

Il n'y a pas de résolution à être adoptée par le Conseil.

Une membre demande la correction suivante: à la page 2 du procès-verbal, il faudrait lire: ... du recrutement des professeurs es ...

10.2 CEX-940314

10.21 Les régimes de rente

R: 07-CGV-940326

Il est résolu

"1. Régime de rente pour le personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

1.1 Entente de transfert

Depuis déjà quelques années, l'Université négocie des ententes de transfert avec les institutions gouvernementales et autres afin de permettre aux employés et employées de transférer sans pertes leur régime de rentes.

Nous sommes heureux de proposer l'adoption d'une nouvelle entente de transfert, celle-ci entre l'Université et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du gouvernement du Québec.

Le Comité de retraite du Régime de rentes pour le personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton a fait l'étude de cette entente et vous la propose par vote unanime (Résolution 3-940310). Cette entente permettra le transfert des rentes avec le régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics. Ce régime comprend les réseaux de la santé, des services sociaux celui de l'éducation (CÉGEP), le régime de retraite des enseignants et enseignantes des écoles publiques ainsi que le régime de retraite des fonctionnaires.

1.2 Retraite anticipée

Le Comité de retraite du Régime de rentes pour le personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de

L'Université de Moncton

Le Comité de retraite du Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton propose à l'Université, par vote unanime, l'adoption de la même entente de transfert entre la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du gouvernement du Québec, entente proposée ci-haut pour l'autre régime de rentes de l'Université."

Vote sur R07 u n a n i m e
ADOPTÉ.

10.22 **CUM: congés et bourses d'études**

R: 08-CGV-940326

Il est résolu

- "1) Conformément à l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études avec bourse de 10 000\$ soit accordé à **Denise Lamontagne** (Programme des sciences religieuses) pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 31 décembre 1994, suivi d'un congé sans solde pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1995, afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales en sciences religieuses.
- 2) Conformément à l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études avec bourse de 5 000\$ soit accordé à **Carmel Allain** (bibliothécaire à l'École de droit), pour la période du 1^{er} septembre 1994 au 30 avril 1995, afin de lui permettre de poursuivre ses études en droit.

Afin de favoriser l'équité en matière d'emploi et le recrutement de femmes à l'Université,

- 3) Qu'une bourse d'études de 15 000\$ soit accordée à **Charlotte Cormier**, afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales en ethnologie durant une des sessions de l'année universitaire 1994-95;
- 4) Qu'une bourse d'études de 10 000\$ soit accordée à **Marielle Gervais**, afin de lui permettre de poursuivre ses études en études françaises pendant l'année universitaire 1994-95;
- 5) Qu'une bourse d'études de 10 000\$ soit accordée à **Annie Ross**, afin de lui permettre de poursuivre ses études de doctorat en génie et ce, pour la période du 1^{er} juin 1994 au 30 juin 1995;

R: 09-CGV-940326

Il est résolu

"Conformément à l'article 20.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et compte tenu des objectifs visés par cet article,

- 1) *Que **Thu Pham Gia** soit nommé directeur du Département de mathématique pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*
- 2) *Que **Clément Loubert** soit nommé directeur du Département de psychologie pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997."*

Vote sur R09
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10.24 **Emprunt du CUSLM****R: 10-CGV-940326**

Il est résolu

"Que le CUSLM soit autorisé à faire un emprunt de 100 000\$ pour l'achat du logiciel TOADS."

- Il s'agit d'un projet pour intégrer tous les logiciels de gestion au CUSLM. Il ouvre l'accès aux données du dossier de l'étudiant. Il s'agit du logiciel américain TOADS. Il va rendre plus efficace notre gestion. Il va entrer en

fonction en janvier 1995. On ne fera rien en isolation. On va s'adapter avec ce qu'il y a à Moncton. On en a parlé au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

- Si on l'achète, est-ce pour l'Université de Moncton ou pour le CUSLM seulement?
- Le CUSLM l'achète. Le Registraire du CUM est venu avec nous lorsque nous sommes allés le voir et il est au courant de l'affaire. Je crois que c'est un bon système. Si on le traduit, on a le droit de le vendre. Nous avons reçu un téléphone du Recteur de l'Université Sainte-Anne qui serait intéressé à avoir ce système. Il s'agit d'un système avant-gardiste.

Vote sur R10
ADOPTÉ.

u n a n i m e

10.25 Demande des Pères Sainte-Croix

R: 11-CGV-940326

Il est résolu

"Étant donné la contribution exceptionnelle et le rôle capital de la communauté des Pères Sainte-Croix à la création et à la promotion de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs donne son accord de principe au projet; l'approbation finale étant sujette à la présentation d'un plan d'ensemble acceptable quant au site, au genre de construction et aux conditions du bail."

- Je ne pense pas que l'Université de Moncton soit un centre de retraite. Je souhaite que ce ne soit pas au milieu du campus. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'aller sur un autre terrain. Il ne s'agit pas d'une résidence pour les étudiants.es. Est-ce qu'il y aurait une alternative?
- Cette résidence ne sera pas au milieu, mais en bordure du campus. Il s'agit d'un bail. On ne vend pas le terrain. Un des sites possibles serait le long de la rue Hillside. Ça va revenir au Conseil.

Vote sur R11
ADOPTÉ.

Pour 22

Contre 0

A b s t e n t i o n

1

10.26 Incorporation d'une fondation dans le cadre de la Loi sur les fondations pour les études supérieures

Médard Collette explique. Il précise qu'une copie de la Loi est annexée au procès-verbal du Comité exécutif. Il attire l'attention des membres sur certaines restrictions aux articles 7(1), 7(2) et 7(3). Il y a des gens de l'extérieur qui contrôlent la corporation. Ce sera un avantage fiscal important pour l'individu.

- Est-ce qu'il y a une protection pour le gestionnaire?

"Que, pour l'Université de Moncton, une fondation soit formée et incorporée en vertu de la Loi sur les fondations pour les études supérieures."

Vote sur R12
ADOPTÉ.

u n a n i m e

11. CUM: SITUATION DU SECTEUR ACADÉMIQUE

(Voir l'annexe A, page 28)

Paul Grell précise que son document s'appuie sur des chiffres de la CESP. Il ajoute que Monsieur Collette est trésorier de cette Commission. J'aimerais faire trois propositions. Nous sommes une petite université et nous avons avantage à être tout petit. L'avantage peut se centrer sur la mission. Il y a un an, vous avez reçu de la part de la communauté universitaire, professeurs.es, étudiants.es, doyens, directeurs, directrices; une vingtaine de lettres. Les membres ont pu se rendre compte de la gravité de la situation à l'Université de Moncton. Depuis ce temps, il y a eu un certain nombre de coupures. Les doyens, directeurs et directrices ont reçu une directive pour couper pour plus de 700 000\$. La situation est grave depuis un an et elle empire.

P: 13-CGV-940326

Il est proposé

"Que les directives transmises aux doyens, directrices et directeurs d'école par le Comité du budget (à savoir une coupure de plus de 700 000\$ dans l'académique) soient immédiatement suspendues afin de permettre une consultation ultérieure au Sénat académique, dans les départements, écoles et facultés."

- J'ai un mandat très précis du corps professoral pour les trois propositions. Il est inadmissible que ça vienne du Comité du budget et que ce ne soit pas discuté dans la structure. Ça ne paraît nullement avoir été un mandat du Conseil. Le mandat du Conseil, c'est-à-dire les principes directeurs, insistait sur l'équilibre budgétaire.
- La proposition est basée sur un processus qu'on doit considérer de façon démocratique avec un mandat de son association. La démarche de l'ABPUM est fondée sur la lecture d'un rapport et j'aimerais déposer un document à cet effet. Le Comité de régie interne a considéré la conclusion de Monsieur Grell. Nous devons informer le Conseil qu'il y a des données qui ne peuvent être prises sans rectification tant pour les propositions que pour l'étude du budget. Je voudrais m'assurer que les membres aient la situation aussi juste que possible. Un document a été préparé et je serais prêt à en faire la distribution.
- On a le budget à l'ordre du jour. Pourquoi ne pas le faire lors de cette rubrique?
- Il y a un document sur lequel nous nous référons. Si je comprends, on cherche à nous dire qu'il n'est pas fiable. Si ce document n'est pas fiable, il fallait réagir publiquement et le plus vite possible. Il ne s'agit pas du budget. mais de directives

- À titre de membre extérieur, pour être éclairé, il faut avoir toutes les informations. Il faut avoir des clarifications. Il faudra prendre une décision pour que la gestion se fasse. On se doit, à l'administration académique de l'Université, de donner des clarifications. Ce n'est pas le rôle du Conseil d'être l'arbitre. Notre rôle c'est le total, le global. Pour prendre une décision éclairée, il faut avoir toutes les informations.
- Nous avons l'option de passer à travers le budget; s'il y a une contrepartie, il faut avoir tous les documents.
- Nous avons une proposition et nous avons un document préparé. Il faudrait le recevoir pour prendre une décision éclairée.
- On n'attaque pas les motifs, mais les conséquences.
- Voulez-vous recevoir le document ou si vous êtes prêts à voter?
- Je ne suis pas prêt à voter si on n'a pas toutes les informations. Qu'on dépose tous les documents.
- Le budget, on ne le connaît pas. Je me base sur la réalité, ce qu'il y a sur le terrain. La coupure de 700 000\$, je l'ai apprise en téléphonant au doyen.
- Je demande de tableer les trois propositions, on ne peut les ignorer.

P: 14-CGV-940326

Il est proposé

"Que le budget de fonctionnement du service de l'administration générale du CUM (la rubrique «Matériel et services») soit réduit d'un quart (soit 250 000\$)."

P: 15-CGV-940326

Il est proposé

"Que le Conseil des gouverneurs envisage sérieusement de supprimer des postes administratifs au CUM tels les postes de vice-recteur lorsqu'ils arriveront à échéance, et cela, en facilitant la réintégration des personnes impliquées dans le corps professoral."

R: 16-CGV-940326

Il est résolu

Normand Carrier précise qu'avant l'adoption du budget, il faudrait adopter le budget du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada. Il donne les explications concernant le tableau (voir l'annexe C, page 54)

R: 17-CGV-940326

Il est résolu

"Que le budget du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada soit adopté."

- Pourrait-on avoir le budget de l'année?
- On pourrait l'apporter en juin si le vérificateur a fini son travail. Sinon, ça ira en septembre.

Vote sur R17
ADOPTÉ.

u n a n i m e

Médard Collette explique. En décembre, vous avez adopté les principes directeurs. Au CUM, il y a eu des rencontres du Comité de budget. Il a d'abord rencontré l'ensemble des doyens. Nous avons passé beaucoup de temps avec eux. On a demandé à quatre doyens de siéger au Comité de budget élargi. Nous avons rencontré la bipartite de l'ABPUM, nous avons passé une demi-journée complète. La semaine dernière, le Recteur et moi-même avons reçu une invitation du Président de l'ABPUM. Il y avait environ 60 professeurs.es. Il y a eu une réunion avec les responsables du budget du secteur non académique. On a envoyé des directives. Il en donne lecture. Il y a eu une large consultation avec les doyens et du côté administratif. C'est un travail assez long. On a rencontré individuellement chaque doyen de même que les différents secteurs et on est arrivé à un consensus. On a passé beaucoup de temps avec le Comité de finance.

Monsieur Collette passe en revue les faits saillants. Concernant le projet d'intégration des écoles infirmières, on doit remettre un rapport en juin. L'Université de Moncton et l'University of New Brunswick seront les deux seules universités à former les infirmières. Au budget de fonctionnement général de 64 110 000\$ s'ajoutent les montants suivants: 4 682 000\$ pour les recherches subventionnées en 1992-93; 5 645 000\$ pour les fonds en fiducie en 1992-93; 2 014 000\$ pour les fonds de dotation en 1992-93; 3 415 000\$ en fonds d'immobilisation pour 1992-93; ce qui représente un montant de 15 756 000\$ pour un grand total de 79 866 000\$ pour le budget de fonctionnement général.

Concernant les faits saillants au CUM, on parle du système MANITOU. Il s'agit d'un système qui permettra de faire l'inscription par téléphone de n'importe où. Il donne beaucoup plus de latitude pour l'inscription. Cela réduira les coûts du point de vue administratif. Le système confirmera à l'étudiant où il en est rendu. Un certificat lui sera envoyé par courrier. Il y aura 8 lignes téléphoniques disponibles.

Léandre Desjardins précise que le but de l'informatisation de la banque généalogique est de le rendre accessible aux chercheurs et non seulement pour la généalogie.

Pour les faits saillants au CUSLM, Normand Carrier explique. Le système télécampus pour la clientèle de l'Éducation permanente a été mis en place à l'automne 1993 et s'applique à la clientèle étudiante à temps complet. Par exemple, dès le 23 décembre, l'étudiant pouvait recevoir le résultat de ses examens.

Concernant la rationalisation des entreprises auxiliaires, Normand Carrier précise que ça doit s'autofinancer. Nous avons un problème avec deux projets. On perd de l'argent avec la résidence et nous avons des problèmes avec la cafétéria. Nous avons le même traicteur depuis 20 ans et nous avons des insatisfactions.

Pour le CUS, Armand Caron explique. Concernant le processus budgétaire, nous avons rencontré chaque association. Le budget de chaque secteur a été préparé avec le responsable du budget. Concernant le projet de rénovation, 70% est complété. Concernant la deuxième phase, en juin on aura besoin de l'assentiment du Conseil pour le financement. On ne connaît pas encore le montant.

- Avec Armand Caron, j'ai rencontré Bill Smith qui a précisé que la lettre donnait une certaine flexibilité au Gouvernement et cela nous amène dans une situation de financement intérimaire.
- Est-ce que l'Université a quelque chose pour un recrutement plus agressif?
- Au CUM, nous avons deux personnes pour faire le recrutement.
- 88% de nos étudiants sont originaires du Nouveau-Brunswick. Nous sommes à un niveau de saturation pour les étudiants.es du Nouveau-Brunswick. Peut-on ajouter une clientèle venant de l'extérieur de la Province? Par exemple une clientèle internationale. On fait du recrutement à l'extérieur de la Province.
- Le taux de participation d'une école secondaire va de 38 à 52%. C'est très élevé. Nous avons dépassé le point de saturation à ce niveau. Selon les agents de recrutement, cette année il y a une augmentation dans les demandes d'admission venant du Québec.
- Concernant la population étudiante en immersion, c'est un groupe qu'on pourrait cibler.
- Au CUSLM, nous avons un problème; on perd les étudiants.es après la première année pour les universités du Québec. On regarde cela pour le moment.
- Je pose la question parce que ça menace la base du financement. Il faut regarder le long terme.
- Les universités du Québec sont de plus en plus agressives du côté marketing.
- Le facteur variable est basé sur le nombre d'étudiants.es. Nous sommes victimes du mode de financement.

- Lorsque l'étudiant.e reçoit son contrat de location, il doit payer 250\$ en juin, peut-on réduire cela?
- C'est pour éviter qu'un étudiant.e réserve un appartement et qu'il ne vienne pas en septembre.
- À la page 9, au même moment qu'on dit qu'on augmente de 3.2% du côté de l'académique, il y a eu un montant de 646 000\$ de coupures dans les facultés et écoles, incluant l'Éducation permanente. Ce sont des coupures que les doyens doivent faire. Dans ma Faculté, il y a une coupure de 4 professeurs.es. Au niveau de la formation, il y a une nécessité d'améliorer la qualité académique. Il y a une réduction dans le budget pour les postes temporaires.
- Avez-vous des alternatives? Êtes-vous prêts à prendre une baisse de salaire?
- Il faut faire le lien entre ce que dit Monsieur Grell et ce qu'on a ici.
- Nous avons les conventions collectives à respecter. C'est sûr qu'il a fallu couper. La partie qui va à l'enseignement augmente. Nous avons couper des choses avec la collaboration des doyens. Les coupures données par Monsieur Grell sont incluses là-dedans.
- 1 000 000\$ va pour l'augmentation des salaires dans le secteur académique.
- Si on prend le budget 1993-94, on indique quel montant ça prendrait pour tenir compte des conventions collectives et des augmentations ordinaires, mais parce qu'il n'y a pas d'augmentation dans les subventions, qu'est-ce qu'on fait?
- Que voulez-vous dire par 15 jours d'intervalle?
- Le document basé sur les coupures est daté du 8 mars et nous l'avons reçu le 11 mars. Les coupures selon nous sont drastiques. Malgré l'augmentation présentée au budget, il y a eu des coupures.
- Le document dont Monsieur Grell fait mention, c'était nos prévisions, nos objectifs. On est parti de là. On s'est ajusté en cours de route.
- Sur la question de la date, c'était un document pour la bipartite. Les facultés et les écoles ont reçu cette information avant cela.
- Si on n'avait rien fait, que serait-il arrivé? C'est quoi la coupure exacte?
- On serait arrivé avec un déficit de 2 millions au global.
- Toute l'Université aura une augmentation de 2% à l'échelle. L'augmentation de l'étape est moins que 2%. On a pensé au gel des étapes, cela aurait représenté une économie de 550 000\$.
- Si on compare le salaire des professeurs.es. nous sommes les plus bas salariés

- Dans tous les secteurs au Nouveau-Brunswick, les salaires sont plus bas que dans les autres provinces.
- Concernant l'augmentation de l'échelle, elle se situe entre 500\$ à 1 000\$. L'important, c'est le rang. Il y en a quatre. Il faut se rendre compte que depuis de nombreuses années, l'Université est sous-financée. Le corps professoral s'est sacrifié sur le salaire. Le salaire moyen est de 72 000\$ ailleurs. Dans ma Faculté on coupera 137 000\$. Un professeur prend sa retraite et il y aura trois congés sabbatiques qui ne seront pas remplacés. En même temps que ces directives sont arrivées, nous avons reçu la projection de déficit dans le budget. Ma question est la suivante: allons-nous continuer à gérer l'académique comme on le fait présentement? Aurons-nous la même chose l'an prochain? De penser à garder la qualité académique, c'est une farce.

DINER 12 h 35

REPRISE 13 h 35

- Concernant la distribution par faculté, le plus gros du budget est à la Faculté des arts. Il faudrait voir ce qui est bon de ce temps-ci. Il faudra faire des choix, se poser des questions. On ne peut plus se payer cela.
- Pour la Faculté des arts, le budget est stagnant depuis 1990. La question posée aurait dû être réglée depuis 4 ans.
- Deux ans passés, nous sommes allés chercher 2 millions de subvention spécifique pour cette Faculté.
- Quelle est l'enveloppe globale pour les années sabbatiques?
- 1,5 million.
- Les congés sabbatiques ne sont pas répartis entre les facultés. Globalement on en aura 4 ou 5 de plus en sabbatique.
- Un professeur.e en congé sabbatique et remplacé, il faut le payer en temps partiel; donc ça augmente le montant de 1,5 million.
- Le nombre de congés sabbatiques est fixé par la convention collective. Les congés d'études, c'est autre chose.
- Il faudrait regarder la politique des congés sabbatiques pour réduire dans ce domaine. L'an prochain, ça devrait être mis sur la table lors des négociations.
- Il y a des choses plus rigides à l'Université de Moncton que les conventions collectives.
- Le remplacement des congés sabbatiques est parfois calculé avec le plein temps et parfois avec le temps partiel.

- Si on compare le budget «matériel et service» de l'administration avec celui de toutes les écoles et départements, nous arrivons au même chiffre. Je vous défie de trouver dans ce budget les frais de représentation, les frais de voyage, NBTel, etc.
- Dans la section «autre», le 80 000\$ inclut les frais de voyages, etc.
- On a tout étudié cela. Il faudrait faire confiance au travail qu'ont fait les Comités.

Par la suite, Normand Carrier et Armand Caron donne les grandes lignes du budget de leur constituante respective.

- Que représente deux congés sabbatiques au CUS?
- Il s'agit de congés de type B, c'est-à-dire de 8 mois. On va chercher des chargés de cours dans la région.
- La question de télé-éducation, est-ce qu'on peut essayer de regarder cela lors d'un congé sabbatique?
- L'Éducation permanente au CUS est très importante; 21% des cours sont offerts par le biais de cours médiatisés avec le CUSLM.
- L'intensification est commencée. Cette année, il y avait à l'Université 33 différents cours donnés de cette façon. À l'heure actuelle, on a commandé une étude sur l'enseignement à distance. Le rapport doit entrer sous peu.
- Au CUSLM, nous avons des cours sur le deuil et la mort avec l'UQAM.

R: 18-CGV-940326

Il est résolu

"Que les trois propositions tablées soit gérées avant l'adoption du budget."

Vote sur R18
ADOPTÉ.

u n a n i m e

Reprise de la première proposition (13)

P: 19-CGV-940326

Il est proposé

"Que les directives transmises aux doyens, directrices et directeurs d'école par le Comité du budget (à savoir une coupure de plus de 700 000\$ dans l'académique) soient immédiatement suspendues afin de permettre une consultation ultérieure au Sénat académique. dans les départements. écoles

- Est-ce que oui ou non on va accepter qu'il y a du redressement à faire dans l'académique?
- Les chiffres de 1993-94, pour les reconstituer sous cette forme, ce ne serait pas possible de le faire dans quelques jours. Nous n'avons pas les chiffres qui sont des réalités; les chiffres 1993-94 sont des prévisions.
- Si on regarde le budget courant, à la page 5; on a une dépense de 30 406 000\$ pour l'enseignement, ce qui correspond à 25 453 000\$ dans la projection présentée par l'ABPUM. C'est différent. Les dépenses de l'Université dans le domaine des départements ont augmenté de 18 ou 19% et les autres de 8%. Si on regarde le budget 1994-95, les ressources consacrées aux facultés et départements ont augmentées.
- Nous avons trois propositions, on ne commencera pas à argumenter. Je demande le vote.

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

Vote sur P19 Pour 3
REJETÉ.

C o n t r e 2 0

Reprise de la deuxième proposition (14)

P: 20-CGV-940326

Il est proposé

"Que le budget de fonctionnement du service de l'administration générale du CUM (la rubrique «Matériel et services») soit réduit d'un quart (soit 250 000\$)."

- Dans le contexte de crise où il faut faire des choix, n'est-il pas plus important de former de bons ingénieurs, de bons avocats que de produire du papier?
- On ne peut faire la division avec toutes les facultés. On pourra le faire l'an prochain, mais aujourd'hui on ne peut le faire.
- On a eu les détails. Il n'y a pas eu de point particulier où couper. Au niveau de la poste, c'était pour toute l'Université. C'est la même chose pour le téléphone.
- Je demande le vote.

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

"Que le Conseil des gouverneurs envisage sérieusement de supprimer des postes administratifs au CUM tels les postes de vice-recteur lorsqu'ils arriveront à échéance, et cela, en facilitant la réintégration des personnes impliquées dans le corps professoral."

- Il faudra regarder de façon plus efficace la sélection des postes.
- On pourrait peut-être fusionner certains postes.

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

Vote sur R21 Pour 21 C o n t r e 2
ADOPTÉ.

PAUSE 15 h
REPRISE 15 h 10

- Ce qu'on a à faire c'est de regarder non seulement les postes de vice-recteur, mais toute la structure administrative des trois campus. L'an prochain, il faudra regarder dans l'ordre de moins. Il va falloir se positionner sérieusement.
- On aurait pu inclure tous les postes de l'Université de Moncton.
- Ça va plus loin que les postes, il y a aussi les programmes. C'est la seule place où on n'a pas regardé. Il faut commencer maintenant.
- Est-ce possible qu'en juin on puisse avoir tous les programmes avec le budget afférent à ceux-ci? On devrait pouvoir aider à ce niveau.
- Qu'arrive-t-il maintenant à cette proposition?
- On devrait aller plus loin.
- Il y a eu récession en 1989, 1990, 1991 et 1992. Tout le monde pensait que ça ne durerait que quelques années, mais il faut prévoir pour plus long que cela. Les choix qu'on a c'est que près de 80% représente les salaires. Pour avoir un budget équilibré, on ne peut faire autre que d'attaquer la masse salariale. On pourra regarder aussi la structure, le personnel enseignant et les autres. Ce n'est pas unique à l'Université de Moncton. Ce n'est pas une attaque à l'éducation.
- Il faut envisager que ce n'est pas indéfiniment compressible. Il faudra que ça arrête à un moment donné.
- Ça se fait aussi dans l'entreprise privée.

Nous avons besoin de cela. Le corps professoral doit former des jeunes. Dans la masse salariale, il y a des services à l'extérieur de l'enseignement. Nous devons régler le problème de la bureaucratie. Il y a beaucoup trop de monde pour gérer.

- J'aimerais éviter qu'elle guide l'évaluation des programmes avec la vision de la réalité académique. Ce serait difficile à gérer.
- Je trouve que dans la proposition il y a des problèmes de processus. Il y a un Sénat, il y a des facultés. Je préférerais mettre un délai, qu'on pousse la machine pour qu'elle vous fasse des propositions. J'ai peur qu'on court-circuite le Sénat.
- Ça fait deux ans que les facultés luttent pour préserver les programmes. C'est un processus qui n'est pas facile. Cette année, nous sommes rendus à une étape importante. Tous les doyens sont impliqués.
- Vous voulez que ce soit fait en consultation avec les différents corps?
- Ça fait plusieurs fois que Monsieur Grell parle de consultation avec la présentation du budget. J'ai rarement vu autant de consultation. J'ai cru voir une certaine transparence.
- C'est une question qu'il faudrait reprendre.

Vote sur R22
ADOPTÉ.

u n a n i m e

R: 23-CGV-940326

Il est résolu

"Que le budget 1994-95 de l'Université de Moncton soit adopté tel que présenté."

Amendement

P: 24-CGV-940326

Il est proposé

"Que tout déficit à combler ne se fasse plus au profit du secteur académique."

- Président: Je ne peux accepter cela comme un amendement au budget.
- Vous ne pouvez pas soutenir une telle chose; 75% des ressources vont dans ce secteur. Ce n'est pas acceptable de ne plus toucher ce secteur. On va continuer à essayer d'avoir un budget équilibré.

R: 25-CGV-940326

Il est résolu

"Que le Conseil des Gouverneurs autorise, en principe, l'Université à procéder à un financement intérimaire pour la construction des installations sportives à la constituante de Shippagan et que les modalités de financement soient déposées à la réunion du 11 juin prochain."

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉ.

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-940217

(Voir l'annexe E, page 91)

R: 26-CGV-940326

Il est résolu

"Que le procès-verbal CCJ-940217 soit reçu."

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉ.

14. SUIVI DU SAC-940303

Le Secrétaire précise qu'on peut attendre en juin pour le suivi sauf pour la question concernant la rubrique 17, *Comité de révision, politique de sélection des cadres*.

15. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir l'annexe F, page 96)

Jean-Bernard Robichaud explique. La première section du rapport est un suivi de la planification stratégique au 31 décembre 1993, soit un an après son adoption.

Pour ce qui est de la deuxième partie, il s'agit d'un objectif général qui n'a pas été proposé au Conseil. Aujourd'hui, cet objectif vous est présenté pour information. On passera par le Comité conjoint et le Sénat. En appui à cet objectif, nous avons un document déposé à l'honorable Georges Corriveau.

- C'est une bonne évaluation que de réviser le plan stratégique. Ça nous tient à jour sur les activités en marche. C'est bon pour mesurer la performance de la gestion à l'Université.

mesure de dire aujourd'hui que nous avons toutes les solutions.

R: 27-CGV-940326

Il est résolu

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉ.

16. CAMPAGNE IMPACT

Rhéal Bérubé explique. La campagne IMPACT sera lancée le 19 septembre prochain. À la prochaine réunion du Conseil, Claude Savoie vous fera un rapport détaillé sur l'organisation de la campagne. Il y a des collègues du Conseil qui sont impliqués. Dans l'ensemble du pays, de Toronto en allant vers l'Est, le recrutement des bénévoles est assez avancé. Claude Savoie a réussi à recruter une équipe très dynamique. La sollicitation des dons exemplaires est en marche, on pense ici à Irving, Énergie Nouveau-Brunswick. On a les premiers résultats. On a commencé avec la communauté universitaire et ce n'est pas tout à fait complété. L'objectif de 1 470 000\$ est atteint et sera dépassé. Au moment du lancement, on vise à dévoiler que 50% de l'objectif est atteint. Les raisons pour lesquelles on a reculé la date du lancement est tout d'abord qu'un des joueurs-clé, Bernard Cyr, a dû subir une opération et est présentement en convalescence; une campagne se lance mieux en début qu'en fin d'année universitaire.

- On ne met pas la campagne en attente. La sollicitation se poursuit. Le Comité de la campagne propose au Conseil des gouverneurs la création de l'Ordre des Régents permettant de reconnaître les personnes qui apportent un appui financier appréciable à l'Université de Moncton. Il y aura trois catégories de membres: membre, officier et compagnon. Le dépliant est préparé, mais on ne s'en sert pas présentement. Dès que l'Ordre sera créé, tout sera mis en oeuvre.

P: 28-CGV-940326

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs accepte de créer l'Ordre des Régents permettant de reconnaître les personnes qui apportent un appui financier appréciable à l'Université de Moncton."

- En tant que femme travaillant à l'Université de Moncton, je demande qu'on inclue les femmes et qu'on parle de l'Ordre des régents et des régentes.
- Il faudra vérifier la terminologie de féminisation. Cela dépend des points de vue. Il y a des génériques qui ne se féminisent pas.

publique, on demande aux membres de contribuer, on néglige un groupe important. Ce serait logique de l'ajouter dans le dépliant.

- Il faudrait faire vraiment un impact en invitant les survivants du Bureau des régents, de leur donner un titre de membre honoraire.
- C'est un point pertinent, mais on pourrait le faire après la création de l'Ordre.
- Peut-on modifier la proposition?
- Cette proposition vient d'un Comité et je n'ai pas ce mandat.
- Le Comité n'en a pas discuté très longuement. Le mot régente avait une connotation réservée aux *Filles d'Isabelle*.
- Ce serait bien que ce soit réfléchi.
- Il semble que ce doit être transparent dans toute l'Université. Je n'y vois pas de connotation. L'Université a pris la décision de rendre visible la place de la femme, c'est une occasion de le faire.
- Je ne crois pas que le Comité y voit des inconvénients.
- Je suis d'accord pour ajouter "Ordre des régentes".
- Il ne faut pas oublier qu'on l'a créé à cause du Bureau des régents. Les pionniers du début, c'était le Bureau des régents.
- Il faut bien réfléchir. Le Bureau avait ce nom au début, mais il faut ajouter quelque chose disant qu'on invite les femmes à y participer. On pourrait revenir avec cela.
- On veut que le terme soit ajouté; je suis prêt à modifier la proposition.
- On rend hommage à des personnes, mais on véhicule la réalité d'aujourd'hui.
- On aura aussi le problème dans les catégories de membres, dirons-nous compagnon et compagne?
- Est-il possible de créer l'Ordre; si l'expression peut être féminisée, on le fera. On pourrait donner cette latitude au Comité et sortir d'ici avec une décision sur le fond.

Le proposeur et le secondeur acceptent de modifier la proposition P: 28. Elle se lira comme suit:

R: 28-CGV-940326 modifiée

"Que le Conseil des gouverneurs accepte de créer un Ordre permettant de reconnaître les personnes qui apportent un appui financier appréciable à l'Université de Moncton."

Monsieur le Président suggère aux membres de siéger en Comité plénier.

R: 29-CGV-940326

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier."

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉ.

Il est 16 h 30.

Retour en session régulière à 16 h 55.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Mandat de l'Association des employés de l'Université de Moncton au Président de l'ABPUM

(Voir l'annexe H, page 154)

Paul Grell dépose une lettre venant de l'AEUM. Il demande de l'annexer au procès-verbal. Il en donne lecture.

18.2 Radio CKUM

Serge Robichaud explique aux membres que CKUM avait fait la demande au CRTC pour augmenter sa puissance. L'audience devant le CRTC a eu lieu en décembre dernier. La demande a été refusée. Nous avons l'intention de voir à d'autres possibilités. Nous reviendrons en juin.

- Je pense que vous demandiez une augmentation de l'aire aussi.
- Vous devriez recevoir les raisons prochainement.
- Le seul processus d'appel est d'aller devant le Cabinet fédéral.
- C'est un dossier qui nous intéresse. On a investi 150 000\$. J'ai participé avec la délégation étudiante. La présentation de CKUM était forte. Les gens étaient très optimistes. Le Président avait posé des questions à savoir s'il accepterait des compromis. Nous sommes déçus de la réponse. Telle qu'elle existe, on perd le signal en sortant de la ville de Moncton. La question sera réétudiée et Normand Carrier pourrait nous aider.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES